MAIRIE DE HENGWILLER

Séance du Conseil Municipal du 26 juin 2007

Sous la Présidence de M. Le Maire

Étaient présents : UHLMANN Christian – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – SCHNEIDER Gabriel – AUER Marie-Rose – DILLMANN Jean – QUIEVREUX Jean-Luc – WETTA Corine

Excusé: - BOUTON Claude

Augmentation du loyer du logement au-dessus de la nouvelle école

Le Maire informe le conseil municipal que le loyer du logement pouvait être augmenté à compter du 1er juillet 2007 de 3.23 % conformément au contrat de location qui a été conclu avec les locataires M. BOIVIN et Mlle SCHULTZ Dorothée, soit une augmentation de 22.29 €, ce qui porterait le montant du loyer à 690+22.29 = 712.29 €

Le conseil municipal, après délibérations, décide de ne pas augmenter le loyer au-dessus de la nouvelle école.

Limitation de vitesse dans la traversée de Hengwiller

Le Maire informe le conseil municipal que la limitation au sein de l'agglomération est réglementée par des arrêtés municipaux et par conséquent la vitesse peut être limitée à 30 km. Toutefois, la problématique est de disposer de moyens appropriés pour limiter la vitesse.

Le conseil municipal, après délibérations, demande au Maire de solliciter les services de la DDE pour faire une étude sur l'ensemble du village pour réduire la vitesse dans la traversée de l'agglomération, soit par l'installation de ralentisseurs de vitesse (chicane et divers)

Le Maire, Marcel BLAES

Suivent les signatures de l'ensemble des membres présents.